



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DU GERS

Direction
Départementale des
Territoires

Service
Eau et Risques

Unité
Qualité de l'Eau

Nos réf :32-2018-00227
Affaire suivie par : Marine BARON
marine.baron@gers.gouv.fr
Tél : 05 62 61 53 62

Auch, le 05 septembre 2018

Le Directeur départemental des Territoires

à

Monsieur le Maire
Mairie
Au Village
32340 FLAMARENS

Objet : dossier de déclaration instruit au titre des articles L214-1 à 214-6 du code de l'environnement : Epandage des boues de la station de traitement des eaux usées de Flamarens - Accord sur dossier de déclaration

P.J. : - dossier de déclaration
- copie du récépissé de déclaration
- certificat d'affichage
- arrêté du 08/01/1998 fixant les prescriptions spécifiques à l'épandage

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de l'instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à 214-6 du code de l'environnement relatif à l'épandage des boues de la station de traitement des eaux usées de Flamarens, pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 31 août 2018, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration. Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception de ce courrier.

Vous trouverez également pour affichage une copie du récépissé de déclaration. Ce dernier, ainsi que le présent courrier doivent faire l'objet d'un affichage en mairie durant une période de un mois minimum.

Ces deux documents seront également mis à la disposition du public sur le site Internet des services de l'Etat dans le Gers durant une période d'au moins six mois.

Cette décision est susceptible d'un recours contentieux devant le tribunal administratif par les tiers dans un délai d'un an dans les conditions définies à l'article R. 514-3-1 du code de l'environnement à compter de la date d'affichage à la mairie de Flamarens.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur départemental des Territoires,
Pour la chef du service Eau et Risques,
Le responsable de l'unité Qualité de l'Eau,

Julien JACOTOT

